

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 119 (1993)
Heft: 11

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comité central

Règlements concernant les prestations et honoraires (RPH)

Lors de sa séance du 31 mars dernier, le Comité central s'est rallié aux principes de base élaborés par la commission spéciale, chargée d'étudier le nouveau modèle de prestations MP 95.

Celle-ci propose de compléter les RPH actuels par des prestations *précédant* la phase d'avant-projet et des prestations *suivant* la remise de l'ouvrage. Quant à ce découpage en phases, il doit lui-même être adapté à la planification et aux besoins du maître de l'ouvrage en matière de prise de décisions. La conception doit d'emblée se dérouler de manière synchrone et en équipe, comme un processus intégral, afin d'englober au même moment dans le projet aussi bien les contributions des spécialistes que celles des généralistes. A cet effet, il s'agira de supprimer certains décalages entre les phases types des règlements jusqu'ici en vigueur. La direction d'une équipe doit, quant à elle, être confiée à la personne la plus à même de l'assumer selon la spécificité de la tâche envisagée.

Il s'agit enfin de créer un système d'honoraires qui ne soit plus directement lié aux coûts de construction, mais reflète beaucoup plus les prestations à fournir dans chaque cas d'espèce.

La commission va maintenant s'atteler à la formulation de mandats concrets à l'intention de groupes de travail.

Mandat d'étude confié à plusieurs architectes

Le point suivant à l'ordre du jour portait sur le projet pour un nouvel article 10 du RPH 102 en vigueur, concernant le «Mandat d'étude confié à plusieurs architectes». Le nouveau texte proposé est aujourd'hui prêt à être soumis à ratification, si l'on excepte quelques corrections mineures qui y seront encore apportées sur la base des suggestions qu'une brève tournée de consultation a permis de dégager.

Destinée à conférer davantage de souplesse à cette forme de mandat, l'adaptation en question s'avère ur-

gente car, comme le montre la pratique, maîtres d'ouvrages et architectes ne sauraient se passer de lignes directrices en la matière, si l'on veut que cet instrument qu'est le règlement demeure la référence garantissant une collaboration loyale.

Assurance de la qualité (AQ)

Un troisième point concernait l'assurance de la qualité dans le domaine de l'étude de projets. Le CC estime que la SIA doit poursuivre ses travaux sur la question et participer de manière décisive à l'élaboration des futurs systèmes de certification en préparation. Il a donné son accord à la réalisation d'un document sur la terminologie liée à l'AQ dans la branche de la construction et salué les efforts engagés pour préparer une formation AQ en collaboration avec les associations partenaires.

Divers

Le CC a finalement pris acte avec satisfaction du démarrage, prévu pour cet été, du cours de formation continue (à l'intention des responsables de bureaux d'étude) organisé dans le cadre d'UNITAS et baptisé «FORM» en allemand. Il est en outre acquis que ce cours pourra également être proposé en français dès 1994.

Quant à M. Philippe Virdis, il a effectué une démonstration d'emploi et d'accès à des normes stockées sur support informatique. Il s'est avéré très instructif de découvrir les possibilités de travail et de mise à disposition du savoir ouvertes par cette nouvelle forme de normes. Aussi, la première disquette test, disponible pour la norme SIA 160 «Actions sur les structures porteuses» (et présentée à Computer 93, à Lausanne), suscite-t-elle beaucoup d'espoirs pour le développement d'une nouvelle génération de normes¹. Enfin, cette journée de réunion s'est achevée par l'acceptation du texte pour un concept directeur en matière d'énergie, qui sera publié dans un prochain numéro.

Walter Fischer, Dr en droit
Département juridique

Secrétariat général de la SIA

¹ Voir /AS N° 3/1993, pp. 29-30: «Information des normes SIA»

Section genevoise

Candidatures

M^{me} Yasmine Alami, architecte, diplômée EAUG en 1991 (Parrains: MM. Patrice Bezos et Fonso Boschetti)

M. Dan Banescu, ingénieur civil, REG A en 1992 (Parrains: MM. Panayote Giannakopoulos et Reinhard Schulz)

M. Laurent Martignoli, architecte, diplômé EAUG en 1991 (Parrains: MM. Alain M. Viaro et Jacques de Matteis)

M^{me} Sandra Ortis, architecte, diplômée EPFL en 1988 (Parrains: MM. Claude Morel et Mircea Lupu)

M. Frank Phillips, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1991 (Parrains: MM. Mario Gerodetti et Robert K. Nagy)

M. Marc Pino, architecte, diplômé EAUG en 1987 (Parrains: MM. Athanase Spitsas et Thierry Estoppey)

M. Guido Truffer, architecte, diplômé EPFZ en 1991 (Parrains: MM. Benedikt Huber et Caratsch Itten Messerli)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, *par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours*.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

Section neuchâteloise

Candidature

M. Jean-Lou Rivier, architecte, diplômé EPFZ en 1990 (Parrains: MM. Eric Repele et Laurent Geninasca)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 7 des statuts de la section, ils ont la possibilité d'adresser au comité leurs remarques ou oppositions éventuelles *dans un délai de 15 jours à compter à partir de la présente publication*.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA, qui se prononcera en dernier ressort sur l'admission.

SIA vaudoise

Assemblée générale: contestation

L'assemblée générale du 26 mars dernier au Polydôme a approuvé tant la

gestion de 1992 que les propos du président Roland Michaud, en particulier l'énoncé de son programme visant notamment à une collaboration accrue entre les sections romandes de la SIA, par souci d'efficacité. Les quelque 130 membres ont également accepté à une très large majorité le changement de dénomination proposé: dorénavant, le sigle *SVIA* sera remplacé par l'appellation *SIA vaudoise*. Cette adaptation à l'usage en cours dans le reste de la Suisse met fin à près d'un siècle de «dissidence» (il fut un temps où la qualité de membre *SVIA* n'était pas liée à l'appartenance à la SIA centrale!).

En revanche, l'assemblée n'a pas suivi le président dans les conséquences financières de son programme. C'est ainsi que l'attribution au président de section et aux présidents des groupes spécialisés d'indemnités annuelles fixes a été refusée, de même que l'augmentation de cotisations proposée.

A ce sujet, on peut juger que l'exposé d'Edgar Fasel sur la communication, présenté en fin d'assemblée, aurait pu inspirer le comité dans sa démarche. En effet, après une période de stabilité des cotisations, l'augmentation demandée n'avait rien d'abusif: ce que les membres attendent de leur société exige des moyens accrus. C'est effectivement la communication qui n'a pas passé entre le président Michaud et une petite majorité de ses ouailles. Personne ne sous-estimera l'engagement demandé aux présidents et aux membres des comités; malheureusement, la façon dont les indemnités de-

mandées ont été présentées évoquait un salaire plutôt qu'un dédommagement.

Certes, le comité actuel n'est peut-être pas responsable de l'omission d'une hausse des cotisations dans la période de haute conjoncture des dernières années. Il aurait toutefois pu envisager un plan d'augmentations progressives pour ces prochaines années, tant il est vrai que ce ne sont pas vraiment les sommes en cause qui font problème (l'augmentation massive votée sans problème par la section genevoise la veille de cette assemblée le montre), mais bien l'augmentation exprimée en % et le fait qu'elle tombe en période de crise. Relevons au passage que c'est bel et bien dans un tel contexte qu'on a besoin de réserves constituées au long des années de vaches grasses...

Quoi qu'il en soit, le comité, faute de disposer d'un budget, va remettre l'ouvrage sur le métier afin de proposer une solution de rechange lors d'une prochaine assemblée générale extraordinaire.

Signalons que les candidats proposés à l'assemblée ont été élus sans opposition, à l'exception de celui dont aucun des deux parrains n'était présent. Deux exposés encadraient cette assemblée:

- une présentation du Polydôme de l'EPFL par son concepteur, le professeur Julius Natterer, qui l'a assortie d'un plaidoyer pour une utilisation plus poussée du bois indigène dans la construction,
- un exposé du spécialiste en communication Edgar Fasel. Est-il be-

soin de dire l'intérêt que ses propos ont rencontré de la part d'un auditoire très sensibilisé à l'image de nos professions et à la recherche de moyens de l'améliorer aux yeux d'un large public?

Jean-Pierre Weibel

Candidatures

M. *Christian Bridel*, architecte, diplômé EPFL en 1989 (Parrains: MM. Fonso Boschetti et André Mingard)

M. *Walter Heimgartner*, ingénieur civil, diplômé EPFZ en 1973 (Parrains: MM. Jules Wilhelm et Jacques Monod)

M^{me} *Lisa Jnider Ramseyer*, architecte, diplômée EPFL en 1992 (Parrains: MM. Fabio Giacomazzi et Daniel Bersier)

M. *Mohamed Kharchafi*, ingénieur civil, diplômé Ecole nationale des Travaux publics de Vaux-en-Velin en 1984 (Parrains: MM. Edouard Recordon et Peter Egger)

M. *Laurent Nicole*, ingénieur chimiste, diplômé EPFL en 1988 (Parrains: MM. Andreas Hirsbrunner et Michel Giannoni)

M^{me} *Mirella Vogel*, architecte, diplômée EPFL en 1990 (Parrains: MM. Julius Natterer et John MacIntyre)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, *par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours*.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

Trafic marchandises: aidez-nous à économiser l'énergie!

DIANE 6 est le volet consacré, dans le cadre du programme d'action «Energie 2000», à l'encouragement d'un trafic marchandises économe en énergie et respectueux de l'environnement. Par le biais de plusieurs projets pilotes et en collaboration avec des représentants du secteur des transports, il s'agit d'examiner de nouvelles formes d'organisation et des mesures techniques susceptibles de diminuer la consommation énergétique et les atteintes à l'environnement liées au trafic des marchandises.

Pour la préparation et le suivi de ces projets pilotes, les spécialistes du domaine, que cette recherche intéresse,

sont invités à faire parvenir leur dossier, jusqu'au 31 mai 1993, à l'adresse suivante:

Direction de projet DIANE 6
M. L. Raymann
Ernst Basler & Partenaires SA
Zollikerstrasse 65
8702 Zollikon

Si ce thème de recherche rencontre vos intérêts et que vous pouvez justifier d'une expérience adéquate, nous vous inviterons volontiers à la soumission d'offres pour diverses études pilotes et leurs avant-projets. Les premiers mandats seront attribués à partir de juin/juillet 1993.